

M. le Maire vous informe la prescription de la révision allégée n° 1 du PLU de la commune d'Ollioules a été arrêté par décision du Conseil Municipal du 27 Novembre 2017.

Veillez trouver ci dessous le document téléchargeable au format pdf :

- [Délibération de la prescription de la révision allégée n° 1 du PLU](#)